

COMMUNE DE NENDAZ



Règlement d'utilisation

abri de la Djiette

Administration communale de Nendaz
1996 Basse-Nendaz
☎ 027/289.56.00
Fax 027/289.56.01
E-mail : commune@nendaz.org

Article 1 : Mise à disposition

L'abri administré par la commune de Nendaz peut être mis à disposition du public en général pour des manifestations, des fêtes de famille, etc.

Le tarif de location est de : CHF 100.- (personnes domiciliées)
CHF 150.- (personnes non domiciliées)

Dans cette location est également comprise la mise à disposition de 2 tables et bancs pour 30 personnes.

Les réservations et autorisations d'emploi sont délivrées par l'administration communale. Une personne responsable pour les relations avec le gardiennage doit être désignée.

Article 2 : Reddition des locaux

L'évacuation et le nettoyage de l'abri et de ses alentours immédiats se font le jour même des manifestations par les utilisateurs, ou le lendemain, avec l'accord préalable de l'administration communale.

Un montant de Fr. 100.- sera facturé à la personne responsable désignée si l'abri n'a pas été rendu dans un état de propreté acceptable.

Demeure réservé les frais inhérents au rétablissement des dégâts éventuellement constatés.

Article 3 : Clés

Les clés sont remises au responsable désigné au secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Elles seront remises au même secrétariat le lendemain de la manifestation.

Article 4 : Responsabilité

L'administration communale décline toute responsabilité en cas de vol ou autre délit commis dans les locaux mis à disposition.

Article 5 : Connaissance du règlement

Le présent règlement est sensé être connu de toutes les personnes utilisant un local public.

Il fait partie intégrante de toutes réservations et autorisations délivrées par l'administration communale.

***Adopte en séance du Conseil communal du 2.5.1996.
Ce règlement annule et remplace toutes dispositions antérieures.***

Liste du matériel disponible

<u>Grillade</u>	<u>Raclette</u>
◆ 1 grille à lamelles	◆ 1 bras pivotant droit
◆ 1 brosse en inox	◆ 1 bras pivotant gauche
	◆ 2 supports en bois

<u>Intérieur du chalet</u>	<u>Extérieur du chalet</u>
◆ 1 grande casserole	◆ 1 piste de pétanque
◆ 1 petite casserole	
◆ 1 fourneau à bois	
◆ 1 cuisinière à gaz	

Attention : éclairage solaire, pas l'alimentation électrique
